



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23 / 01 / 2024

Dossier complet le : 09 / 02 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0031

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un équipement sportif à dominante de tennis de table au cœur du Complexe Gilbert Auvergne, à Antibes Juans-les-Pins.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Commune d'Antibes

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 0 6 0 0 0 4 5 0 0 0 1 2

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Léonetti

Jean

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Ville d'Antibes porte ici un projet de construction d'un équipement sportif à dominante de tennis de table au cœur du Complexe Gilbert Auvergne situé le long du Chemin des Eucalyptus sur la commune d'Antibes. Le projet se situe sur un tènement et comporte une partie en zone inondable. En revanche, le bâtiment est entièrement implanté en dehors de la zone inondable et seuls certains aménagements de liaison avec la ville et des parkings sont positionnés en partie basse du tènement en zone bleue. Le terrain est une zone naturelle, les 3 constructions existantes ont été déconstruites par la mairie. Le profil en long de la zone se caractérise par un fort dénivelé d'environ 8 m entre la voie d'accès à l'Ouest et l'angle Nord-Est.

4.2 Objectifs du projet

Créer de nouveaux équipements sportifs en complément du pôle sportif existant (Foot - Rugby). Le projet s'inscrit dans une démarche durable globale qui intègre un choix de matériaux pérennes et des solutions pour une consommation énergétique raisonnée, et investit un site naturel pour le valoriser et pour instaurer un vrai dialogue avec le paysage et la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux, consistera en la création du bâtiment et aux aménagements des espaces extérieurs (voiries, voie de desserte, parkings, plantations, le tout suivant le règlement du PLU de la commune d'Antibes). Une partie du site étant située dans une zone de PPRI, la clôture, sur cette zone, dérogera aux règles du PLU pour être entièrement clôturée par un grillage rigide et laisser passer l'eau pour être conforme au PPRI.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, les emprises publiques (voiries, parking paysager, espaces verts) seront rétrocédées à la commune qui assurera leur entretien et leur gestion.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir
Permis de construire
Etude simplifiée des Incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface	environ 7644 m ² pour les parcelles concernant le projet sur un ensemble de parcelles Propriété Ville d'Antibes de surface égale à 57 778 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 465 Voie : Chemin des Eucalyptus

Lieu-dit : _____

Localité : Antibes

Code postal : 0 6 1 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la ville d'Antibes. Secteur Haut Lauvert Fontmerle UDd.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Antibes (commune relevant de la Loi littoral)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Antibes est soumise à un PPBE. Le secteur de projet est situé à moins de 100 m de la D35BIS classé en catégorie 3, et à moins de 100 mètres de la D6107 classée en catégorie 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR incendie de forêt approuvé le 17 juin 2009. PPR inondations approuvé le 27 juin 2022.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé sur le site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoule".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux zones Natura 2000 (ZSC) dans l'aire d'influence naturaliste de 5 km autour du périmètre de projet. - "Baie et cap d'Antibes-îles de Lerins" à 1,2 km au sud et 3 km à l'est. - "Dome de Biot" à 5 km au nord-est.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 sites Classés dans l'aire d'influence naturaliste de 5 km autour du périmètre de projet. - "La Chapelle Saint-Jean de Vallauris et cyprès qui l'entourent" - "Le quartier de la Pinède à Antibes" - "Le Domaine Public Maritime constituant la côte du cap d'Antibes" - "Le quartier Bacon à Antibes"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer l'imperméabilisation de surfaces aujourd'hui non artificialisées et avoir un impact direct et permanent potentiel sur les écoulements des eaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux (ZRE). Cependant, une gestion économe de la ressource en eau devra être envisagée. Le dimensionnement des réseaux eaux usées, eaux potables et eaux pluviales tiendront compte des besoins du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, étant enclavé au niveau de la tâche urbaine située à l'est de la D35BIS. Il ne semble pas porter atteinte aux continuités écologiques et semble présenter peu d'intérêt à la nidification et ou à l'alimentation d'espèces faunistiques à enjeux si les haies sont conservées. Les haies offrent un environnement propice au développement de la biodiversité. En effet, les arbres attirent les insectes, les oiseaux et pour la plupart des chauves-souris, les haies sont de véritables territoires de chasse.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un périmètre d'influence de deux ZSC de moins de 5 km, mais n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de ces sites Natura 2000 si les haies sont maintenues sur le site du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de plusieurs arbres (haie) pour la construction d'une voie de circulation. L'intérêt majeur de ces arbres est représenté par leurs souches qui sont une richesse sur le plan écologique. Transplantation de 7 oliviers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par un PPRi approuvé le 27 juin 2022. Le projet comporte une partie en zone inondable. AZU soumis à un aléa faible à modéré (B1)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune espèce allergène ne sera plantée
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du bâtiment générera du trafic lié aux nouveaux habitants (adultes et enfants), qui accéderont aux différentes activités sportives proposées.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va être source de bruit de manière temporaire pendant les travaux, mais n'apportera pas de nuisance sonore à long terme supérieure au bruit lié aux infrastructures routières à proximité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est concernée car située à moins de 100 m de la D35BIS classée en catégorie 3, et à moins de 100 mètres de la D6107 classée en catégorie 3.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour limiter la pollution lumineuse, l'éclairage sera orienté vers le sol, avec utilisation de lampes basse tension au sodium ou LED à lumière chaude. Il pourra être éteint en dehors des heures d'activité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des éclairages publics sont présents sur les voiries existantes.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eaux pluviales récoltées dans le bassin de rétention qui après ajoutage est raccordé au réseau EP public existant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eaux pluviales récoltées dans la bassin de rétention puis réseau EP existant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier générera des déchets inertes qui seront recyclés si possible ou mis en décharge. La fréquentation humaine entraîne la production de déchets qui sont collectés par la communauté de commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des modifications sont prévues sur le milieu existant. Des arbres vont être abattus et 7 Oliviers seront transplantés. Le projet va engendrer l'imperméabilisation de surfaces aujourd'hui non artificialisées et la perte d'un habitat naturel (haie) pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de mammifères.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner une fréquentation plus importante du site au regard des activités sportives supplémentaires qui seront proposées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un rayon de 5 km autour du projet et au cours des 5 dernières années:

- Création de 259 logements et d'un local brut à Vallauris (2019)
- Projet "Ecotone" comprenant la réalisation d'un bâtiment à usage de bureaux, salle de fitness, restaurant, hôtel-restaurant, salle de conférences et de parcs de stationnement à Antibes (2021)
- Défrichage pour aménagement de 8 lots à bâtir à BIOT (2021)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Évitement : La création de la voie de circulation engendrera la destruction d'un habitat naturel (haie) pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de mammifères. Une attention particulière sera apportée sur le maintien des haies conservées sur le site du projet.

Réduction :

- Respect d'un calendrier des travaux pour respecter les sensibilités écologiques des espèces.
- Création de nouvelles haies multistrates diversifiées et adaptées au climat local.
- Limitation de la prolifération des espèces invasives.
- Mise en place de mesures pour réduire l'impact du chantier (pollution, bruit, poussière...)
- Réduction de l'effet des clôtures ajourées permettant la circulation de la petite faune.
- Réduction de l'éclairage en phase exploitation.
- Utilisation de matériaux drainants pour favoriser l'infiltration des eaux dans le sol (places de stationnement)

Mesures d'accompagnement :

- Mise en place d'aménagements annexes : (gîte chiroptères, nichoirs, gîtes à reptiles, hôtel à insectes...)
 - Intervention d'un écologue en phase travaux afin de s'assurer de la mise en place des mesures environnementales
 - Sensibilisation des usagers du secteur à la biodiversité locale.
-
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale car les sites Natura 2000 et ZNIEFF sont éloignés de la zone d'implantation.

Le secteur de projet, entouré de zone urbaine fortement anthropisées, ne revêt pas de continuité écologique importante en son sein. Il est tout de même important de maintenir au maximum les haies existantes afin de conserver les habitats sensibles et optimiser l'attrait potentiel du site pour les oiseaux. Arbres et haies représentent ainsi des refuges de renom et des corridors écologiques essentiels pour la préservation de la biodiversité locale. Un réservoir de biodiversité est situé à moins de 200m à l'ouest du projet. Bien que séparé de ce dernier par la D35BIS et des habitations créant une barrière, des interactions entre les espèces sont encore possibles.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Compte rendu d'expertise_Oliviers_ARBORIS consultants	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Photos de la zone de projet (vues globale du site du projet et photos de la haie et de l'oliveraie)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Pré-diagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LEONETTI

Prénom Jean

Qualité du signataire Maire de la Ville d'Antibes Juan les Pins

À Antibes

Fait le 11/12/2023




Jean LEONETTI
Maire d'Antibes Juan-les-Pins
Signature du (des) demandeur(s)